

**Voeu présentée au Conseil d'Administration du Lycée Lumière,
le 04 février 2019,
par les représentants élus des personnels enseignants et éducatifs du lycée, du
personnel administratif, et des élèves du lycée.**

En l'état actuel, et dans le contexte de la mise en place de la réforme du lycée, la dotation globale des moyens prévue pour notre établissement pour la rentrée 2019 est insuffisante pour répondre aux besoins de fonctionnement et assurer la réussite de tous nos élèves. En effet, alors que les effectifs prévus pour le 2nd cycle sont en hausse de plus de 35 élèves par rapport à la rentrée 2018, le nombre de classes prévu par la DOS reste inchangé, et la dotation horaire globale prévue pour le 2nd cycle est en baisse de 9h par rapport à 2018. Le volant d'heure alloué à notre établissement en raison des spécificités de son recrutement est également en baisse de 3 heures. Cette situation place notre établissement, qui accueille plus de 60% d'élèves boursiers, en dessous du taux d'encadrement moyen de l'académie (1,25 pour le lycée Lumière contre 1,28 en moyenne), et nettement en dessous du taux d'encadrement des établissements alentours (CSI : 1,34 ; Albert Camus : 1,38, Jacques Brel : 1,36 ; Marcel Sembat : 1,46). Par conséquent, notre lycée accueille ses élèves, en grande majorité issus de classes sociales défavorisées, dans des classes dont les effectifs sont en moyenne supérieurs à la moyenne académique.

De plus, les conditions budgétaires imposées par la mise en place de la réforme du lycée viennent aggraver la situation en nous imposant de « choisir » entre les dédoublements de classe, le maintien des options, des accompagnements personnalisés, ou encore le choix d'un allègement des effectifs par classe, car tous ces éléments pourtant essentiels à la réussite de nos élèves et au rayonnement de notre établissement, sont désormais financés sur la marge de l'établissement. La spécificité du lycée Lumière est de proposer au cœur du 8^{ème} arrondissement de Lyon des spécialités et des options artistiques et technologiques auxquelles nous sommes traditionnellement très attachés. Or aucun moyen n'est prévu pour nous permettre de maintenir ces options sans que les conditions d'étude de tous les élèves soient dégradées, puisqu'elles entrent directement en concurrence avec les heures d'AP ou de dédoublement.

Nous constatons par conséquent que la DHG présentée constitue une dégradation des conditions d'étude de nos élèves : hausse des effectifs par classe (et notamment en langues vivantes), perte des dédoublements (en langue, en histoire géographie, en français etc.) et par conséquent impossibilité pour de nombreuses matières d'utiliser les salles informatiques dont la région nous a doté, perte d'heures dans presque toutes les matières, inquiétude quant au maintien de la section européenne, disparition des AP français et mathématiques en 2^{nde}. Cette DHG constitue également une dégradation des conditions de travail des enseignants : augmentation des heures supplémentaires, hausse du nombre de classes par enseignant, difficulté à mener à bien les programmes,

et à terme, sont à craindre des pertes de poste (en SES, en Français, en mathématiques, en histoire géographie etc.) ou des départs en complément de service.

C'est pourquoi les personnels enseignants du lycée Lumière rejettent le projet de la DHG 2019 et exigent davantage d'ambition pour assurer un encadrement suffisant, offrir des meilleures conditions de travail et d'étude pour tous, et poursuivre l'offre de formation et l'ouverture culturelle diversifiées que l'établissement s'attache à proposer. Ainsi, nous demandons des moyens supplémentaires pour que puissent se maintenir ou se réaliser :

- Des effectifs de classe n'excédant pas 30 élèves en 2^{nde} et en 1^{ère}/ Terminale STMG.
- Des dédoublements (2x1h/semaine) en SES et SNT en classe de 2^{nde}.
- Des dédoublements (2x1h/semaine) en Langues vivantes 1 et 2 en classe de 2^{nde} et en séries technologiques.
- Des dédoublements (2x1h/semaine) en français, mathématiques, histoire géographie, philosophie, notamment en séries technologiques.
- Des AP en français et mathématiques en classe de 2^{nde} afin de pouvoir exploiter les évaluations mises en place à l'entrée au lycée.
- Des AP pour les spécialités de première et de terminale.
- Le maintien des heures de la section européenne et DNL.
- Une dotation spécifique pour les options présentes au lycée Lumière garantes de la stabilité des spécialités.